

NYC

Department of
Education

Questions à poser et informations à partager

Un outil permettant aux familles
d'élaborer un IEP centré sur l'élève



Collège



Le Programme d'éducation personnalisé (IEP)

Le but de l'IEP est de soutenir les élèves handicapés pour faire des progrès et réaliser leurs objectifs. Vous jouez un rôle important dans le développement d'un IEP de haute qualité. C'est vous qui connaissez le mieux votre enfant et avez vos moyens uniques pour interpréter le comportement de votre enfant dans divers environnements. Par conséquent, votre participation au développement et à la mise à jour de l'IEP de votre enfant est essentielle.

La mise au point d'un IEP qui reflète les points forts, les centres d'intérêt, les besoins et les objectifs de votre enfant augmentera ses chances de succès à l'école, à la maison, dans la communauté et ailleurs. Cet outil met l'accent sur les questions importantes à poser et sur les informations à partager lors de la réunion IEP de votre enfant et tout au long de l'année.

Se préparer à la réunion IEP

Lors de la préparation à la réunion IEP de votre enfant, veuillez à faire ce qui suit :

- Examinez la convocation/l'avis de la réunion IEP et confirmez votre présence ou demandez qu'elle soit reportée à une autre date/heure. Le cas échéant, préparez votre enfant à participer en partie ou à la totalité de la réunion IEP.
- Vous pouvez peut-être prendre un « congé intermittent » permis par la Loi sur le congé familial et médical (Family and Medical Leave Act - FMLA) pour vous présenter à la réunion IEP de votre enfant. Demandez à votre employeur quels documents vous devez présenter pour recevoir une approbation. Apportez les documents à la réunion, au cas où il y ait une section que le membre de l'équipe représentant le DOE doit remplir.
- En plus de l'avis de réunion IEP, vous devez, le cas échéant, recevoir des évaluations et/ou rapports d'avancement qui seront pris en compte lors de la réunion IEP. Si vous ne recevez pas ces pièces, contactez la personne listée sur l'avis de la réunion IEP.
- Si votre enfant a 12 ans ou plus, l'équipe IEP vous demandera de remplir la partie entretien avec le parent de l'évaluation professionnelle de niveau 1. Quand vous recevez l'avis sur la réunion IEP, renseignez-vous sur l'évaluation professionnelle.
- Si vous avez besoin d'assistance linguistique (comme celle d'un interprète), informez votre équipe IEP au moins trois jours ouvrables avant la réunion IEP.
- Vous pouvez demander la participation d'un parent-membre à la réunion IEP. Un parent-membre est le parent d'un élève résidant dans NYC et qui a eu un IEP au cours des cinq années précédentes. Pour demander la participation d'un parent-membre, faites une demande par écrit à l'équipe IEP au moins 72 heures à l'avance.
- Vous pouvez inviter à la réunion IEP d'autres membres de la famille ou d'autres personnes ayant des connaissances ou une expertise particulière en ce qui concerne votre enfant. Vous devez informer l'équipe IEP à l'avance si vous comptez faire venir d'autres personnes.
- Informez l'équipe IEP à l'avance si vous avez d'autres informations (comme des évaluations privées) ou si vous souhaitez que l'équipe IEP considère des modifications particulières à l'IEP.

Plus de ressources

Pour en savoir plus sur les programmes, appuis et services d'éducation spécialisée ainsi que sur les procédures d'IEP dans les écoles publiques de NYC, veuillez-vous référer au **Guide des familles sur les services d'éducation spécialisée pour les enfants d'âge scolaire**, qui est disponible sur le site internet du Département de l'Éducation de NYC (NYCDOE) : <http://schools.nyc.gov/SpecialEducation>

Table des matières

(Même ordre que les sections de l'IEP)

| | |
|----|--|
| 1 | Comment utiliser cette ressource |
| 2 | Passage au lycée |
| 3 | Ordre du jour, fiche de présence et présentations |
| 4 | Page de couverture |
| 5 | Niveaux actuels de performance (PLOP) et besoins individuels |
| 13 | Besoins de l'élève liés à des facteurs spéciaux |
| 14 | Objectifs postsecondaires mesurables |
| 15 | Objectifs annuels mesurables |
| 16 | Communiquer les progrès aux parents |
| 17 | Programmes et services d'éducation spécialisée recommandés |
| 19 | Aménagements des conditions d'examen |
| 20 | Ensemble coordonné d'activités de transition |
| 21 | Participer aux évaluations de l'État et du district |
| 22 | Participation avec les élèves non handicapés |
| 23 | Transport adapté |
| 24 | Affectation recommandée |
| 25 | Sommaire : Critères de passage en classe supérieure |
| 26 | Sommaire : Préoccupations des parents et autres options envisagées |

Comment utiliser cette ressource

Avant, pendant et après la réunion IEP

Cette ressource peut être utilisée pour vous aider **à vous préparer et à participer à la réunion IEP de votre enfant.**

Avant la réunion IEP

- Lisez les questions des sections « **Questions à poser** ». Cochez les questions que vous comptez poser et écrivez d'autres questions que vous avez sur les différentes sections de l'IEP. Toutes les suggestions de questions à poser ne s'appliqueront pas à vous ou à votre enfant.
- Examinez les sections « **Informations à partager** ». Préparez toutes les informations que vous comptez partager au sujet de votre enfant. Toutes les suggestions sur les informations à partager ne s'appliqueront pas à votre enfant. En plus, vous souhaitez peut-être partager d'autres informations.
- Le cas échéant, aidez votre enfant à choisir des questions qu'il aimerait poser et demandez-lui de réfléchir aux informations qu'il voudrait partager avec l'équipe IEP.

Pendant la réunion

- Assurez-vous d'avoir un exemplaire de l'IEP le plus récent de votre enfant et de demander à l'équipe IEP de votre enfant de l'examiner section par section.
- Prenez des notes lors des discussions de la réunion IEP.
- Posez toutes les questions qui s'appliquent à votre enfant dans les sections « **Questions à poser** » et partagez toutes les informations qui s'appliquent à votre enfant dans les sections « **Informations à partager** ».
- Le cas échéant, encouragez votre enfant à poser des questions et à partager des informations.
- À la fin de la réunion, l'équipe IEP doit vous donner un exemplaire imprimé de la page consacrée aux programmes et services d'éducation spécialisée recommandés de l'avant-projet d'IEP et si possible, un exemplaire de l'IEP finalisé.

Après la réunion

- Conservez cette ressource. Relisez vos notes **après la réunion IEP** lorsque vous recevez un exemplaire de l'IEP complété de votre enfant. Contactez l'équipe IEP si vous avez d'autres questions, si quelque chose n'est pas clair ou si le contenu de l'IEP est différent de ce que vous vous rappelez avoir discuté.
- Parlez de la réunion IEP avec votre enfant. Cherchez à savoir si votre enfant a d'autres questions ou si quelque chose n'est pas clair. Encouragez votre enfant à parler à ses enseignants. Cela aidera à développer d'importantes compétences en matière de défense de ses propres intérêts.

Listes de contrôle

Les listes de contrôle relatives aux « **Questions à poser** » et « **Informations à partager** » de cette ressource sont organisées dans le même ordre que les sections de l'IEP de votre enfant. Pour chaque section de l'IEP, il y a des suggestions sur les questions à poser à l'équipe IEP de votre enfant et les informations à partager au sujet de votre enfant. Avant la réunion IEP, cochez les questions que vous comptez poser et les informations que vous comptez partager.

Espace pour la prise de notes

Lors de la réunion IEP de votre enfant, l'équipe IEP examinera avec vous l'IEP de votre enfant section par section. C'est l'équipe IEP qui assume la responsabilité de vous fournir les informations requises pour chaque section de l'IEP. Si vous souhaitez en savoir plus, ou si quelque chose n'est pas clair, profitez de l'occasion pour poser des questions. Vous pouvez utiliser cette ressource comme un **outil de prise de notes lors de la réunion IEP** pour y inscrire ce qui a été discuté. Pour cela, nous avons prévu un espace où vous pouvez ajouter des questions et des informations supplémentaires.

Passage au lycée

La réunion IEP de votre enfant est une occasion importante pour discuter des transitions que fera votre enfant au cours de l'année à venir. Profitez de la réunion IEP comme d'une opportunité qu'il faut saisir pour poser des questions et partager des informations qui aideront à la préparation de votre enfant.

La planification de la transition est la procédure mise en place pour veiller à ce que tous les élèves titulaires d'un IEP soient préparés pour la vie après le lycée. La planification de la transition pour les élèves commence à l'âge de 12 ans quand une **évaluation professionnelle de niveau 1** est requise ou plus tôt, le cas échéant. C'est à ce moment-là que les élèves et les parents/tuteurs ou tutrices commencent, de concert avec l'école, à identifier et à rechercher les centres d'intérêt, les choix et les aspirations de carrières professionnelles des élèves. À compter du moment où l'élève atteint l'âge de 14 ans, **les services d'aide à la transition** doivent faire partie de l'IEP. L'IEP comprend les **objectifs postsecondaires mesurables**, les besoins de transition et l'**ensemble coordonné d'activités de transition** de votre enfant, tous requis pour réaliser ces objectifs. Le processus de planification de la transition est façonné par les objectifs, désirs et capacités de votre enfant, faisant de votre enfant un membre essentiel de l'équipe IEP. Le cas échéant, pensez à inviter votre enfant à toute la réunion ou à une partie de la réunion IEP.

Vous devez, vous et votre enfant, commencer à planifier pour sa transition au lycée dès son sixième grade. La planification précoce donnera à votre famille du temps pour considérer quelles options de lycée apporteront le plus d'appui à votre enfant pour réaliser ses objectifs d'études supérieures, de carrière professionnelle et de vie autonome.

Pour en savoir plus sur le « passage au lycée », allez sur <https://www.schools.nyc.gov/special-education/preschool-to-age-21/moving-to-high-school>.

Pour en savoir plus sur la préparation de votre enfant pour la vie après le lycée, consultez le **Guide des familles sur la planification de la transition** sur www.schools.nyc.gov/special-education/preschool-to-age-21/after-high-school.

Passage au lycée

- Votre enfant peut participer à la réunion si vous pensez que c'est approprié. Les élèves de **14 ans ou plus** doivent être invités à participer aux réunions IEP où la planification de la transition fait partie ou fera partie de l'IEP.
- L'IEP de votre enfant contient des informations importantes qui donnent des informations sur la demande d'admission et la procédure d'admission au lycée. Si votre enfant est au **8^e grade**, veillez à vous renseigner auprès de son collègue sur les dates et les échéances importantes.
- Si votre enfant a déjà reçu une offre d'affectation dans un lycée, veuillez en informer l'équipe IEP. L'équipe IEP peut contacter le lycée que fréquentera votre enfant pour obtenir des informations sur les programmes et/ou services d'éducation spécialisée.
- **Lors de la réunion IEP, veillez à poser des questions et à exprimer vos inquiétudes au sujet de la transition de votre enfant au lycée.**

Ordre du jour, fiche de présence et présentations

Les membres de l'équipe IEP doivent se présenter et discuter des objectifs de la réunion IEP. Toutes les personnes présentes doivent signer la fiche de présence. Gardez à l'esprit que votre signature sert à confirmer que vous avez participé à la réunion IEP. Elle n'indique pas forcément que vous êtes d'accord ou que vous consentez aux recommandations indiquées dans l'IEP.

Questions à poser

- Les membres peuvent-ils se présenter et indiquer la nature de leur travail avec mon enfant ?
- Quel est l'objectif de cette réunion IEP ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Votre nom et le lien avec votre enfant
- Si votre enfant va participer en partie ou à la totalité de la réunion IEP.
- S'il y a une autre personne (qui n'est pas déjà présente) que vous souhaitez voir participer à la réunion
- Ce que vous souhaitez apprendre lors de la réunion IEP

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez la date de la réunion IEP, le type de la réunion IEP (initiale, bilan annuel, réévaluation), les noms et rôles de chaque personne présente dans la salle.

Conseils

- À la fin de la réunion IEP, l'équipe vous donnera un exemplaire de la page consacrée aux programmes et services d'éducation spécialisée recommandés de l'avant-projet d'IEP. Il faut veiller à demander un exemplaire si on ne le vous donne pas. Un exemplaire de l'IEP finalisé vous sera envoyé peu après la réunion.
- Il est important de se rappeler que même si le document est finalisé, le processus de l'IEP est toujours en cours. Vous pouvez demander une évaluation de l'IEP de votre enfant ou une réévaluation de votre enfant à tout moment.
- Prenez des notes à la réunion IEP et comparez vos notes à l'IEP final. Si vous avez des questions ou si quelque chose vous préoccupe, parlez-en à l'équipe IEP.

Niveaux actuels de performance (PLOP) et besoins individuels

Partie 1 : Résultats des évaluations

La rubrique PLOP traite les points forts et les besoins uniques de votre enfant par rapport à son handicap. Elle repose sur un examen des documents (tels que les résultats des évaluations, les examens en classe, les évaluations et les résultats d'examens d'État) et des commentaires émis par vous, votre enfant, les enseignants et d'autres membres du personnel scolaire. Le programme de votre enfant est conçu pour combler les besoins identifiés dans la rubrique PLOP. La partie 1 de la rubrique PLOP traite des résultats des évaluations. Les évaluations mesurent les compétences, aptitudes et besoins de votre enfant.

Questions à poser

- Est-ce que mon enfant est à son niveau de grade en lecture et en mathématiques ? D'après vos observations, pouvez-vous m'expliquer comment mon enfant se distingue des autres enfants de son âge ?
- Est-ce que nous pouvons regarder le travail de mon enfant ? Comment est-il en comparaison avec celui de ses camarades ?
- Quels sont les scores de mon enfant aux évaluations ? Que signifient les scores ?
 - Quels sont les résultats des évaluations effectuées par le psychologue ? Que signifient ces scores ?
 - Comment ont été les résultats de mon enfant lors des récentes évaluations de l'État, du district et au niveau de toute l'école ?
 - Comment ces scores affecteront-ils la procédure d'admission au lycée pour mon enfant ?
 - **(À l'âge de 12 ans et chaque année suivante)** Que tirez-vous de l'entretien d'évaluation professionnelle de Niveau 1 en ce qui concerne les compétences, points forts et intérêts de mon enfant en rapport avec ses objectifs universitaires et professionnels ? Y a-t-il des modifications qui doivent être apportées à l'IEP de mon enfant d'après ces informations ?
 - **(Apprenants de la langue anglaise)** Quels sont les scores de mon enfant au NYSESLAT ? Que signifient ces scores ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Résultats des évaluations précédentes effectuées à l'école et en dehors de l'école
- Les résultats précédents de votre enfant en mathématiques et en ELA. Partagez vos connaissances personnelles sur les pensées, les sentiments et attitudes de votre enfant à l'égard de ces matières
- Pensées concernant la performance de votre enfant, dans le passé et à présent, et les évaluations de l'État et du district
- Quels sont les sentiments de votre enfant à l'égard des examens et de sa performance
- Informations sur votre enfant et sur ses objectifs issues de la partie de l'entretien avec les parents de **l'Entretien d'évaluation professionnelle de Niveau 1**. (Vous devez avoir effectué l'entretien avec les parents avant la réunion IEP)

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les intitulés des évaluations effectuées, les scores spécifiques mentionnés et la signification de ces scores.

Conseils

- L'équipe IEP doit vous remettre les copies de toutes les évaluations, les dossiers et les rapports qui ont été utilisés pour évaluer votre enfant et vous pouvez demander qu'ils soient expliqués dans votre propre langue.

Niveaux actuels de performance et besoins individuels

Partie 2 : Réussite scolaire, performance fonctionnelle et caractéristiques d'apprentissage

La partie 2 de la rubrique PLOP traite des niveaux actuels des aptitudes, compétences, difficultés et points forts de votre enfant.

Questions à poser

- Quels sont les points forts et les besoins de mon enfant en lecture, en écriture et en mathématiques ?
- Comment aiderez-vous mon enfant à s'améliorer dans les domaines où il en a besoin ?
- À quelle vitesse mon enfant apprend-il de nouvelles compétences ?
- Quelle est la durée de concentration de mon enfant ?
- Combien de temps mon enfant se rappelle-t-il ce qu'il a appris ?
- Dans quelle mesure les compétences linguistiques de mon enfant affectent son apprentissage ?
- Comment se comporte mon enfant en passant d'une activité à l'autre ?
- Dans quelle mesure est-ce que mon enfant suit les règles et routines de la salle de classe ?
- Est-ce que mon enfant est organisé ? Est-ce que mon enfant est ponctuel à l'école et en classe ?
- Quel est le meilleur moyen d'aider mon enfant à apprendre ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Parcours de votre enfant et ses expériences scolaires, réunions IEP et services précédents d'éducation spécialisée
- Informations sur la mémoire ou capacité de concentration de votre enfant, surtout quand vous lui demandez de faire une tâche ou un travail à la maison
- Votre point de vue sur la manière dont votre enfant apprend le mieux : en écoutant, en observant ou en faisant
- Niveau d'autonomie de votre enfant (capacité à se déplacer, à prendre soin de soi, organisation et assiduité)
- Sentiments de votre enfant sur la qualité de son travail au cours de l'année précédente
- Vos préoccupations concernant l'éducation de votre enfant

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les niveaux spécifiques de performance en lecture, écriture et mathématiques, ainsi que d'autres points forts ou besoins notables

Conseils

- Si votre enfant va avoir **12** ou **14** ans cette année, il y aura les nouvelles évaluations et sections de l'IEP à discuter. Veillez à vous renseigner sur l'évaluation professionnelle de niveau 1 (pour les élèves âgés de **12 ans ou plus**) et sur la planification de la transition (pour les élèves âgés de **14 ans ou plus**).

Niveaux actuels de performance et besoins individuels

Partie 3 : Points forts, préférences et centres d'intérêt de l'élève

La partie 3 de la rubrique PLOP comprend ce que votre enfant fait de façon satisfaisante, des informations sur la manière dont il apprend le mieux et ses centres d'intérêt. L'équipe IEP discutera des activités et des programmes que votre enfant peut aimer ou préférer à l'école ou en dehors de l'école, ainsi que ses points forts scolaires et non scolaires.

Questions à poser

- Quels sont les points forts de mon enfant dans ses classes ?
- Quelles sont les matières et les activités préférées de mon enfant à l'école ?
- Comment l'enseignant organise-t-il ses leçons autour des points forts et des centres d'intérêt de mon enfant ?
- Quelles activités non scolaires intéressent mon enfant à l'école ?
- Est-ce que mon enfant semble préférer travailler seul ou en groupe ?
- Est-ce que mon enfant manifeste ou partage d'autres préférences à l'école ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Les points forts scolaires de votre enfant
- Matières et activités que votre enfant préfère à l'école et en dehors de l'école
- Les hobbies de votre enfant et la façon dont il passe son temps en dehors de l'école
- Les types de livres que votre enfant aime lire et les sujets qui l'intéressent
- Les centres d'intérêt, points forts et passions de votre enfant
- Toutes les autres préférences que vous observez à la maison
- Les objectifs et centres d'intérêt de votre enfant pour la vie après le lycée

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les points forts et les centres d'intérêt spécifiques à l'école.

Niveaux actuels de performance et besoins individuels

Partie 4 : Besoins scolaires, développementaux et fonctionnels de l'élève

La partie 4 de la rubrique PLOP traite des besoins de votre enfant et des stratégies pour combler ces besoins.

Questions à poser

- Dans quelles matières est-ce que mon enfant a besoin de soutien ?
- Quelles sont les compétences et connaissances dont mon enfant a besoin pour satisfaire aux normes standards du niveau de grade ?
- Pouvez-vous décrire les écarts entre le niveau scolaire actuel de mon enfant et celui du grade ?
- Quelles stratégies d'apprentissage pourront l'aider à s'améliorer ?
- Que puis-je faire à la maison pour l'aider ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Vos préoccupations concernant la réussite scolaire de votre enfant
- Une description des domaines dans lesquels vous pensez que votre enfant a besoin de plus de soutien
- Les préoccupations de votre enfant à l'égard de matières, sujets ou compétences en particulier

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les points forts spécifiques, les retards affectant le niveau scolaire actuel de votre enfant par rapport au niveau de grade, ainsi que les stratégies spécifiques qui peuvent soutenir votre enfant.

Niveaux actuels de performance et besoins individuels

Partie 5 : Développement social

La partie 5 de la rubrique PLOP se concentre sur les rapports de votre enfant avec ses camarades et les adultes. L'équipe IEP discutera des sentiments de votre enfant à l'égard de lui-même et de son degré d'adaptation à l'environnement scolaire.

Questions à poser

- Pouvez-vous décrire le comportement de mon enfant à l'école ? Quand s'implique-t-il le plus ?
- De quelle(s) manière(s) mon enfant excelle-t-il socialement ?
- Pouvez-vous décrire les rapports de mon enfant avec ses camarades et avec les adultes ?
- Pouvez-vous décrire la capacité de mon enfant à gérer le stress et à faire valoir ses besoins ? Dans quels domaines semble-t-il avoir le plus confiance en lui ?
- Y a-t-il des domaines où mon enfant a besoin de soutien et quels sont les soutiens qui ont été efficaces ?
- Quelles difficultés de comportement ont été observées et documentées ? Quelles stratégies d'intervention sur le comportement ont été essayées ? Est-ce qu'une Évaluation fonctionnelle du comportement (Functional Behavioral Assessment - FBA) a été effectuée ? Est-ce qu'un Plan d'intervention sur le comportement (Behavior Intervention Plan - BIP) a été développé ? Si c'est le cas, comment faites-vous pour le suivi des progrès de mon enfant ? **(Élèves pour lesquels un soutien paraprofessionnel au comportement (« crise ») a été recommandé)**

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Une description du comportement et des besoins émotionnels de votre enfant à la maison ainsi que votre perspective sur son comportement à l'école
- Une description des rapports de votre enfant avec les amis, la famille et d'autres personnes en dehors de l'école
- Le niveau de confiance en soi, la capacité à gérer les situations stressantes et la capacité à défendre ses propres intérêts chez votre enfant
- Ce que vous et votre enfant estimez être ses points forts sur le plan social
- Toutes les préoccupations relatives au comportement et aux interactions sociales de votre enfant
- Toutes les stratégies de comportement qui ont été efficaces à la maison

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les points forts particuliers sur le plan émotionnel et comportemental, les domaines où votre enfant a besoin de soutien et les stratégies qui ont été réussies.

Niveaux actuels de performance et besoins individuels

Partie 6 : Développement physique

La partie 6 de la rubrique PLOP se concentre sur la santé et le développement de votre enfant. L'équipe IEP discutera des compétences et/ou des limites physiques de votre enfant en rapport avec le processus d'apprentissage.

Questions à poser

- Quelles informations pouvez-vous partager sur la croissance physique, l'ouïe et la vision de mon enfant ?
- À quelles activités physiques mon enfant participe-t-il à l'école ? Comment est sa performance ?
- Y a-t-il des domaines où mon enfant a besoin de soutien ? Quels soutiens ont pu l'aider ?
- Dans quelle mesure les besoins de mon enfant en matière d'accessibilité affectent son apprentissage ? Si mon enfant a besoin d'une école ou d'un programme accessibles, quel type de document dois-je fournir ? Est-ce que les besoins de mon enfant en matière d'accessibilité influenceront ses options de choix d'écoles ? **(Pour les élèves ayant des besoins en matière d'accessibilité)**

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Si votre enfant a une mobilité réduite
- Si votre enfant utilise un fauteuil roulant et/ou des dispositifs d'aide à la marche
- Les manières dont votre enfant excelle physiquement selon vous
- Toute information concernant la visite la plus récente de votre enfant chez le médecin que l'école doit connaître selon vous
- Une description des conditions médicales (telles que des crises d'épilepsie ou l'asthme) que l'école doit connaître ainsi que les aides à l'ouïe ou aides visuelles nécessaires
- Toutes les préoccupations que vous avez sur le développement physique et sur la santé de votre enfant
- Documents et formulaires médicaux récents décrivant en détail les besoins physiques et médicaux de votre enfant **(Pour les élèves ayant des besoins en matière d'accessibilité ou des besoins médicaux nécessitant une infirmière ou un paraprofessionnel)**

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les points forts et besoins spécifiques dans ce domaine et les soutiens qui ont aidé votre enfant.

Niveaux actuels de performance et besoins individuels

Partie 7 : Besoins d'encadrement

Les besoins d'encadrement sont les soutiens fournis à votre enfant pour combler ses besoins uniques. Ceux-ci peuvent comprendre le degré de supervision par des adultes et toutes les modifications nécessaires concernant la salle de classe ou l'instruction. L'équipe IEP discutera de toutes les stratégies ou méthodes qui aideront à combler les besoins de votre enfant.

Questions à poser

- Quelles stratégies ont été efficaces pour le soutien de l'apprentissage de mon enfant ?
- Quelles méthodes pédagogiques particulières ont été bénéfiques pour mon enfant ?
- Dans quelle mesure l'environnement de la salle de classe a-t-il été modifié pour soutenir mon enfant ?
- Quels supports et ressources ont été utilisés pour soutenir l'apprentissage de mon enfant ?
- Quel appui spécifique d'adulte a reçu mon enfant ?
- Quels appuis sur le plan social ou comportemental sont disponibles pour mon enfant ?
- (Élèves pour lesquels un paraprofessionnel dans un cadre 1:1 ou un groupe a été recommandé)**
Quel appui sera fourni par un paraprofessionnel pour mon enfant ? Comment un paraprofessionnel permettra-t-il à mon enfant de participer dans un environnement le moins restrictif possible ? Comment fera mon enfant pour acquérir des compétences et de l'autonomie pour réduire ou éliminer le besoin d'un paraprofessionnel ? Est-ce que l'affectation d'un paraprofessionnel pourrait avoir des effets négatifs sur mon enfant ou sur la qualité des services qui lui sont fournis ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Stratégies et ressources qui aident votre enfant à apprendre quelque chose de nouveau ou à effectuer une tâche difficile
- Une description de toutes les modifications à l'environnement de la salle de classe (comme l'aménagement des sièges) qui, à votre avis, seront bénéfiques pour votre enfant
- Ce qui motive ou encourage votre enfant ainsi que toute chose qui met au défi ou décourage votre enfant

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les méthodes pédagogiques, supports, ressources et aides spécifiques qui ont été utiles pour votre enfant.

Niveaux actuels de performance et besoins individuels

Partie 8 : Effet des besoins de l'élève sur la participation et les progrès dans le programme d'enseignement général

Le programme d'enseignement général couvre les connaissances et les compétences que tous les élèves, y compris les élèves handicapés, sont tenus de maîtriser. L'équipe IEP discutera des appuis qui permettront à votre enfant d'améliorer sa participation et ses progrès dans le programme d'enseignement général.

Questions à poser

- Dans quelle mesure le handicap de mon enfant affecte-t-il sa participation et ses progrès dans le programme d'enseignement général ?
- Dans quelle mesure le handicap de mon enfant affecte-t-il ce qu'on lui enseigne et la façon dont on l'enseigne ?
- Dans quelle mesure le handicap de mon enfant affecte-t-il la façon dont on l'évalue ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Une description des objectifs scolaires de votre enfant (présents et futurs)
- La mesure dans laquelle votre enfant devrait participer, à votre avis, au programme d'enseignement général, aux côtés de camarades non handicapés (sachant que cela doit toujours être la première option à considérer)

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : les manières spécifiques dont le handicap de votre enfant affecte sa participation au programme d'enseignement général et les moyens qui, selon l'équipe, lui permettront de participer au programme d'enseignement général aux côtés de camarades non handicapés.

Besoins de l'élève liés à des facteurs spéciaux

L'équipe IEP doit tenir compte de cinq facteurs spécifiques : comportement, maîtrise limitée de l'anglais, cécité ou déficience visuelle, surdité ou déficience auditive, besoins en communication et utilisation de technologie d'assistance. Au cours de la réunion IEP, l'équipe IEP discutera si l'un ou l'autre des facteurs spéciaux listés affecte la capacité de votre enfant à apprendre, ainsi que des appuis dont il aurait besoin.

Questions à poser

- Est-ce que mon enfant a besoin de soutien supplémentaire pour la gestion de son comportement ? Si c'est le cas, est-ce que mon enfant a besoin d'un plan d'intervention sur le comportement ?
- (Apprenants de la langue anglaise)** Comment mon enfant reçoit-il du soutien pour l'apprentissage de l'anglais ?
- (Élèves aveugles ou malvoyants)** Est-ce que mon enfant a besoin d'un enseignement en braille ou de l'utilisation du braille ?
- Est-ce que mon enfant a besoin de services ou d'appareils pour l'aider à communiquer ?
- Est-ce que mon enfant a besoin de technologies d'assistance ? Si c'est le cas, mon enfant aura-t-il besoin de ces technologies d'assistance à la maison ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Toutes les stratégies dont vous avez constaté l'efficacité dans la gestion du comportement de votre enfant
- (Parents d'Apprenants de la langue anglaise)** Informations sur la langue parlée dans votre foyer
- (Parents d'élèves qui ont une déficience visuelle ou auditive)** Une description des services ou des appareils spécifiques que votre enfant utilise à la maison ou que vous estimez être utiles pour votre enfant

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les appuis spécifiques qui seront fournis à votre enfant en fonction de ses besoins.

Conseils

- Les élèves identifiés comme **Apprenants de la langue anglaise** peuvent être admissibles pour les services bilingues d'éducation spécialisée ou pour un programme bilingue spécialisé d'éducation spécialisée. Demandez à l'équipe IEP de vous informer sur l'admissibilité de votre enfant.
- Si votre enfant change d'école tout en restant dans NYC, **les dispositifs de technologie d'assistance recommandés dans l'IEP** doivent lui être accessibles dans les locaux de la nouvelle école. Lors du passage de votre enfant du **8^e grade au lycée**, veillez à demander à l'équipe IEP de s'assurer que les dispositifs de technologie d'assistance recommandés par l'IEP de votre enfant soient disponibles à son lycée au moment de son arrivée.

Objectifs postsecondaires mesurables

(Pour les élèves de 14 ans ou plus)

Les objectifs postsecondaires mesurables identifient les objectifs à long terme de votre enfant pour la vie, le travail et l'apprentissage à l'âge adulte. L'équipe IEP discutera des besoins de votre enfant, de ce qu'il aime ou n'aime pas et de ses centres d'intérêt afin de fixer des objectifs et de planifier des activités qui le préparent pour la vie après le lycée.

Questions à poser

- Comment l'école aide-t-elle mon enfant à se préparer à l'éducation et à la formation **après** le lycée ?
- Comment l'école aide-t-elle mon enfant à se préparer à une carrière professionnelle **après** le lycée ?
- Quels sont les services fournis par l'école pour aider mon enfant à se préparer à la vie autonome **après** le lycée ?
- Dans quelle mesure ces objectifs sont-ils alignés aux centres d'intérêt, points forts et projets professionnels de mon enfant ?
- Comment avez-vous utilisé les résultats de l'évaluation professionnelle pour créer ces objectifs ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Les objectifs et centres d'intérêt de votre enfant en rapport avec l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle ainsi que la vie autonome **après** le lycée

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les moyens spécifiques par lesquels l'école aide ou va aider votre enfant pour se préparer aux études supérieures/à une carrière professionnelle et à la vie autonome après le lycée.

Conseils

- À l'âge de 14 ans, l'équipe IEP développera **les objectifs postsecondaires mesurables** en tenant compte des préférences et centres d'intérêt de votre enfant, en rapport avec l'emploi, l'éducation, la formation professionnelle et les compétences de la vie autonome.

Objectifs annuels mesurables

Les objectifs annuels mesurables sont les objectifs que votre enfant pourra réaliser en une année scolaire. Les objectifs peuvent viser à améliorer la performance scolaire, à combler des besoins sociaux ou en rapport avec le comportement, à répondre à des besoins physiques ou à combler d'autres besoins éducatifs et scolaires identifiés dans la rubrique PLOP. L'équipe IEP discutera des divers besoins de votre enfant et de la manière dont chaque objectif est conçu pour répondre à ses besoins.

Questions à poser

- Est-ce que mon enfant a réalisé les objectifs de l'année dernière ? Si ce n'est pas le cas, quel sera le soutien à fournir ?
- Quels sont les objectifs que mon enfant doit réaliser avant sa prochaine réunion IEP ?
- Dans quelle mesure allez-vous surveiller les progrès vers la réalisation de chaque objectif et comment saurez-vous quand l'objectif est atteint ?
- Comment ces objectifs sont-ils alignés aux besoins de mon enfant et au programme d'enseignement général ?
- À quel programme d'éducation spécialisée ou service associé s'aligne chaque objectif ?
- (Élèves pour lesquels un paraprofessionnel dans un cadre 1:1, un groupe ou une salle de classe est recommandé)** Comment un paraprofessionnel soutiendra-t-il mon enfant pour réaliser ses objectifs annuels et y a-t-il des objectifs annuels concernant spécifiquement le paraprofessionnel de mon enfant ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Proposez des objectifs que vous estimez être utiles pour votre enfant
- Discuter des progrès de votre enfant par rapport aux objectifs de l'année dernière

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez chaque objectif et la façon dont il se rapporte aux besoins de votre enfant

| Objectif | Besoin |
|----------|--------|
| | |
| | |
| | |
| | |

Programmes et services d'éducation spécialisée recommandés

Partie 1 : Programmes/services d'éducation spécialisée

De nombreux services sont disponibles pour soutenir votre enfant dans son environnement le moins restrictif possible. L'équipe IEP déterminera si les besoins de votre enfant peuvent être satisfaits dans une classe d'enseignement général grâce à des appuis et services. S'il est déterminé que votre enfant ne peut pas participer aux classes d'enseignement général, même avec les aides appropriées, l'assistance d'un enseignant d'éducation spécialisée (SETSS), les services associés ou une classe d'enseignement intégré par collaboration des enseignants (Integrated Co-Teaching - ICT), d'autres cadres notamment des classes spécialisées ou des écoles spécialisées seront considérées. L'équipe IEP discutera des programmes et services à fournir à votre enfant.

Questions à poser

- Quels services d'éducation spécialisée et quels services associés mon enfant recevra-t-il et quand commenceront-ils ?
- Comment ces services soutiennent-ils mon enfant en tenant compte de ses besoins ?
- Où seront dispensés ces services et à quelle fréquence ?
- Est-ce que ces services sont les mêmes que ceux de l'année dernière ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- Comment ces programmes et services fournissent-ils l'accès à l'Environnement le moins restrictif possible (LRE) ?
- (Élèves pour lesquels une classe spécialisée ou une école spécialisée est recommandée)**
Enseignera-t-on à mon enfant le même contenu et lui donnera-t-on les mêmes examens qu'à ses camarades non handicapés ? Est-ce que mon enfant sera dans une classe d'enseignement général à certains moments de la journée scolaire ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Vos pensées, questions ou préoccupations sur les services recommandés
- Quels services ont été, à votre avis, les plus efficaces, et si vous estimez que des services ne conviennent plus aux besoins de votre enfant

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les programmes ou services qui seront fournis à votre enfant, la date de début, le lieu et les horaires des services.

Conseils

- Les **services associés** peuvent aider l'élève à participer à l'école et à réaliser ses objectifs éducatifs. Les services associés consistent entre autres en services d'ergothérapie, de kinésithérapie et d'orthophonie. L'IEP de votre enfant doit recommander des services associés dans l'**environnement le moins restrictif possible**. Pour de nombreux élèves, les services associés seront fournis en salle de classe. Le prestataire de services associés travaillera avec les enseignants, les paraprofessionnels et d'autres adultes pour soutenir votre enfant.

Programmes et services d'éducation spécialisée recommandés

Partie 2 : Services et/ou programmes d'année scolaire prolongée (de 12 mois)

Les services d'année scolaire prolongée sont recommandés pour les élèves qui ont besoin de services en juillet et en août pour éviter une régression importante de leurs niveaux (perte importante d'apprentissage). Le cas échéant, l'équipe IEP déterminera si des services d'année scolaire prolongée seront nécessaires pour votre enfant.

Questions à poser

- Est-ce que mon enfant risque une régression ou une perte de compétences ou de connaissances pendant les mois d'été ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- Est-ce que mon enfant est admissible pour des programmes/services d'éducation spécialisée pendant l'été ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- Quels programmes/services d'éducation spécialisée mon enfant recevra-t-il durant l'été, le cas échéant ? Comment ces services aideront-ils mon enfant pendant l'année scolaire ?
- Où seront fournis ces services et à quelle fréquence ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Toutes les préoccupations au sujet de l'aptitude de votre enfant à maintenir ses compétences et ses connaissances et à faire des progrès pendant les mois d'été

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : listez les services et les programmes recommandés pour votre enfant avec tous les détails tels que la taille des groupes ou leur durée. Si les informations sont disponibles, vous pouvez également lister les noms des prestataires qui travailleront avec votre enfant.

Conseils

- En tenant compte des différences d'emploi du temps et de programmes au lycée, la fréquence et le lieu des prestations des services peuvent changer. Lors de la réunion IEP de votre enfant au **8^e grade**, demandez à l'équipe IEP de vous informer s'il y a des différences entre le collège et le lycée afin que vous puissiez, vous et votre enfant, tenir compte de ces différences.
- Au lycée, le ratio **12:1** passe à **15:1**. Lors de la réunion IEP de votre enfant au **8^e grade**, l'école IEP doit expliquer ce changement et indiquer qu'il aura lieu lorsque votre enfant commence le lycée à l'automne.

Aménagements des conditions d'examen

Certains élèves handicapés ou apprenants multilingues peuvent bénéficier d'aménagements des conditions d'examen pour leur fournir l'appui dont ils ont besoin pour montrer leurs compétences, connaissances et capacités sans être nécessairement affectés par leur handicap ou leur maîtrise limitée de l'anglais. Les aménagements des conditions d'examen sont des modifications du format de l'examen et/ou de la manière dont les examens se déroulent. Les aménagements des conditions d'examen ne modifient pas les compétences ou connaissances évaluées par les épreuves, et ne sont pas destinés à rendre les examens moins rigoureux. L'équipe IEP discutera des aménagements des conditions d'examen possibles pour votre enfant. On peut citer par exemple les aménagements spéciaux pour s'asseoir ; les questions à lire ou à relire à voix haute, du temps supplémentaire, etc.

Questions à poser

- En quoi consistent les aménagements des conditions d'examens et est-ce que mon enfant en a besoin ?
- Quels aménagements des conditions d'examen seront fournis à mon enfant ? Quand mon enfant va-t-il en bénéficier ?
- Comment ces aménagements vont-ils permettre à mon enfant de montrer ses connaissances ?
- Dans quelles évaluations mon enfant va-t-il bénéficier de ces aménagements ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Décrivez les appuis qui seront, à votre avis, susceptibles d'aider votre enfant à bien travailler que ce soit en classe ou lors des évaluations de l'État

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : listez les aménagements et appuis dont bénéficiera votre enfant en classe et lors des évaluations de l'État.

Conseils

- Les **aménagements des conditions d'examen** doivent être constamment utilisés lors des évaluations en classe, au niveau du district ou de l'État. Demandez à l'équipe IEP de vous expliquer les différents types d'évaluations et les conditions d'utilisation de chaque aménagement.
- Même si votre enfant participe à l'**Évaluation alternative de l'État de New York (New York State Alternate Assessment - NYSAA)**, il est important de discuter des aménagements des conditions d'examen. En plus des aménagements des conditions d'examen qui leur sont fournis lors du NYSAA, les élèves bénéficieront des aménagements qui leur sont recommandés pour les examens en classe ainsi que pour les évaluations qui ont lieu à l'échelle de l'école.
- Au **8^e grade**, les élèves peuvent passer le Test d'entrée en lycée spécialisé (Specialized High Schools Admissions Test - SHSAT) et les auditions de Fiorello H. LaGuardia High School of Music & Art and Performing Arts (LaGuardia High School). Les élèves dont l'IEP exige qu'ils bénéficient des aménagements des conditions d'examen peuvent bénéficier de ces aménagements lors du SHSAT et des auditions pour LaGuardia High School. Demandez à l'équipe IEP de vous informer sur les besoins de votre enfant en matière d'aménagements des conditions d'examen.

Ensemble coordonné d'activités de transition

(Pour les élèves de 14 ans ou plus)

Les services d'aide à la transition sont un ensemble coordonné d'activités qui soutiennent les objectifs de votre enfant pour la vie après le lycée. Les services d'aide à la transition aident votre enfant à passer de l'école aux activités postsecondaires dans le but de poursuivre des études, de trouver un emploi et de mener une vie autonome. L'équipe IEP discutera des activités qui sont spécifiques à votre enfant, en tenant compte de ses besoins individuels, de ses points forts et de ses centres d'intérêt.

Questions à poser

- Quel type d'enseignement spécialisé, de services ou d'expériences seront fournis par l'école pour préparer mon enfant à la vie **après** le lycée ?
- Dans quelle mesure ces activités correspondent-elles aux points forts, préférences et centres d'intérêt de mon enfant ?
- Dans quelle mesure ces activités correspondent-elles aux objectifs de la vie après le lycée ?
- Quel membre du personnel ou quelle agence supervisera chaque activité ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Les objectifs pour votre enfant en rapport avec l'éducation, l'emploi et la vie autonome **après** le lycée
- Les objectifs et les centres d'intérêt de votre enfant pour la vie après le lycée

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les moyens spécifiques qui serviront à préparer votre enfant à la vie après le lycée.

Conseils

- Lorsque votre enfant atteint 14 ans (ou à un plus jeune âge, le cas échéant), l'équipe IEP commencera la planification des appuis pour le passage de votre enfant du lycée à la vie après le lycée. Lors de la réunion IEP annuelle de votre enfant au **9^e grade**, demandez à l'équipe IEP de vous informer sur les programmes et les services pour soutenir le passage de votre enfant de l'école aux activités postsecondaires.

Participer aux évaluations de l'État et du district

L'équipe IEP déterminera si votre enfant va participer aux évaluations de l'État et du district et décidera de quels aménagements, le cas échéant, votre enfant aura besoin pour passer ces examens. Dans le cas où votre enfant ne participera pas aux évaluations de l'État et du district, l'équipe IEP discutera de la façon dont les progrès de votre enfant seront mesurés, notamment la participation à l'Évaluation alternative de l'État de New York (NYSAA).

Questions à poser

- Est-ce que mon enfant va participer aux mêmes évaluations du district et de l'État auxquelles participent les élèves de l'enseignement général ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
- Est-ce que le type d'évaluation que passe mon enfant **maintenant** affecte ses options **futures** d'école ou d'obtention du diplôme de fin d'études ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Vos objectifs et les objectifs éducatifs de votre enfant à long terme en ce qui concerne l'obtention du diplôme de lycée et les objectifs d'études supérieures et de carrière professionnelle

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les évaluations spécifiques que votre enfant va passer ainsi que toutes les dispenses.

Conseils

- Les élèves commencent la préparation des demandes d'admission au lycée au **7^e grade**. Seuls les élèves qui passent les examens Regents de NYS sont admissibles pour l'obtention du diplôme du lycée. Demandez à l'équipe IEP de vous informer sur les évaluations que passera votre enfant et sur l'effet qu'elles auront sur ses options de diplômes.

Participation avec les élèves non handicapés

L'IEP doit expliquer le degré de participation de votre enfant avec des camarades non handicapés dans des classes d'enseignement général et dans d'autres activités scolaires. Si un enfant n'a pas l'autorisation de participer au déjeuner, aux excursions ou assemblées scolaires avec le reste de l'école, cela doit être noté sur l'IEP.

Questions à poser

- Quand et où mon enfant participera-t-il avec des camarades non handicapés ?
- Mon enfant va-t-il participer à une classe alternative d'éducation physique (PE) ? En quoi cela consistera ?
- Mon enfant sera-t-il dispensé de la matière obligatoire Langue autre que l'anglais pour l'obtention du diplôme ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- À quel degré souhaitez-vous voir votre enfant participer avec ses camarades non handicapés dans une classe d'enseignement général

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez les cours et/ou heures spécifiques de la journée pendant lesquelles votre enfant participera avec des élèves non handicapés. Listez tous les appuis ou aménagements spéciaux supplémentaires qui seront fournis.

Conseils

- Dans la mesure du possible, les enfants handicapés doivent être éduqués avec des enfants non handicapés. C'est la loi, mais il y a également des études qui ont montré que le temps passé en classe d'enseignement général a pour résultats des scores plus élevés aux tests standardisés, moins d'absences à l'école et moins de signalements de comportement perturbateur. Ces résultats étaient indépendants du handicap, de la gravité du handicap, du sexe ou du statut socioéconomique des élèves.
- Au collège, les élèves pour lesquels une classe spécialisée est recommandée se déplaceront souvent entre les salles de classe et auront différents enseignants. Ils auront probablement également des cours avec des groupes différents de camarades. Vous pouvez demander à votre école des renseignements sur ses programmes et les moyens de mieux préparer votre enfant à tout changement.

Transport adapté

Le transport adapté signifie que votre enfant recevra des services de transport en bus scolaire où il sera pris en charge à l'endroit le plus sûr et le plus proche de votre domicile. Le personnel en charge du bus scolaire comporte un chauffeur et un accompagnateur qui surveille les enfants. Certains élèves ont besoin d'aménagements supplémentaires, comme un temps de trajet limité, des paraprofessionnels en charge du transport individuel, des infirmières et autres aménagements médicaux. Les aménagements médicaux exigent des documents médicaux délivrés par un médecin et qui indiquent clairement la condition médicale de votre enfant ainsi que les justificatifs pour les aménagements. L'équipe IEP discutera si votre enfant a besoin de transport adapté.

Questions à poser

- Mon enfant aura-t-il besoin d'un transport pour faire l'aller-retour vers un autre site où sont dispensés ses cours et programmes spécialisés ?
- Quels sont les formulaires à remplir pour demander des aménagements supplémentaires de transport et où doivent-ils être soumis ? (Vous devez faire cette demande avant la réunion IEP et soumettre en avance tous les documents requis qui seront examinés lors de la réunion).

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Si votre enfant utilise les transports en commun
- Si votre enfant a des besoins en équipement particulier qui nécessitent un transport adapté ?
- Tous les soins ou appuis particuliers dont votre enfant peut avoir besoin lors du transport
- Des justificatifs montrant que votre enfant ne peut pas se déplacer sans aide vers et depuis l'école
- Toute prise en charge et tout soutien dont votre enfant a besoin dans le bus vers et depuis l'école en raison d'un handicap médical/orthopédique chronique, d'une déficience cognitive grave ou d'un handicap émotionnel grave, et d'un comportement agressif/violent documenté
- Des documents et formulaires médicaux récents détaillant l'état de santé et les besoins physiques de votre enfant

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : listez tous les services de transport adapté ou les appuis auxquels votre enfant a droit ainsi que les démarches suivantes que vous et/ou l'équipe devez entreprendre pour garantir ces appuis.

Conseils

- Suggestions : listez tous les services de transport adapté ou les appuis auxquels votre enfant a droit ainsi que les démarches suivantes que vous et/ou l'équipe devez entreprendre pour garantir ces appuis.

Affectation recommandée

L'affectation recommandée signifie le cadre éducatif où l'IEP de votre enfant sera mis en place. L'affectation listera le type de cadre où votre enfant recevra les programmes et services d'éducation spécialisée (école communautaire, District 75 ou école non publique, par exemple). L'IEP constitue la base de l'affectation recommandée. C'est seulement après avoir examiné et développé toutes les autres composantes de l'IEP de votre enfant, notamment l'identification de ses points forts, de ses besoins, de ses objectifs et des services nécessaires pour réaliser ces objectifs, que l'équipe IEP déterminera l'affectation qui conviendra à votre enfant.

Questions à poser

- Est-ce que l'affectation recommandée pour mon enfant aura un effet sur l'école où il est scolarisé **maintenant** ou sur l'école où il sera scolarisé **à l'avenir** ?
- Est-ce que cette affectation représente l'environnement le moins restrictif possible (LRE) pour mon enfant ?
- Est-ce que l'affectation recommandée pour mon enfant affectera ses options de diplôme de fin d'études ?
- (Pour les affectations recommandées dans une école spécialisée de NYC DOE, une école non publique agréée ou une instruction à domicile)** Enseignera-t-on à mon enfant le même contenu et lui donnera-t-on les mêmes examens qu'à ses camarades non handicapés ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Vos préférences quant à l'endroit où votre enfant est scolarisé
- Vos préoccupations au sujet de l'impact de l'affectation recommandée sur les options de scolarisation ou les résultats de votre enfant

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : notez l'affectation recommandée ainsi que les raisons pour lesquelles il s'agit de l'environnement le moins restrictif possible (LRE) pour votre enfant. Notez toutes les informations spécifiques sur l'affectation dont vous souhaitez vous souvenir après la réunion.

Conseils

- Certaines recommandations d'affectation telles que les écoles spécialisées du NYC DOE, les programmes spécialisés ou les écoles non publiques agréées, les externats et les pensionnats peuvent avoir un impact sur la capacité de votre enfant à fréquenter son école de secteur ou l'école du quartier de votre choix. Particulièrement pour les élèves du **8^e grade**, certaines recommandations d'affectation peuvent avoir un impact sur les options de choix de lycée pour votre enfant. Demandez à l'équipe IEP de vous expliquer tout effet que la recommandation d'affectation aurait sur les options disponibles pour votre enfant.

Sommaire

Partie 1 : Critères de passage en classe supérieure

Si votre enfant participe aux examens d'État et de la ville, l'équipe IEP examinera si votre enfant sera soumis aux mêmes critères de passage en classe supérieure qui s'appliquent à tous les autres élèves ou si votre enfant aura à satisfaire à des critères différents de passage au niveau supérieur pour pouvoir avancer au grade suivant. Si des critères modifiés de passage en classe supérieure sont recommandés, l'IEP doit décrire ces critères.

Questions à poser

- Comment sera déterminé le passage d'un grade au grade suivant ?
- En quoi consistent les critères standard de passage en classe supérieure et comment sont-ils comparés à ceux appliqués à mon enfant ?
- Est-ce que les critères de passage en classe supérieure recommandés pour mon enfant le préparent à satisfaire ultérieurement aux critères standard ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- Vos attentes pour votre enfant en ce qui concerne sa capacité à satisfaire aux normes du niveau de grade

Autres informations à partager :

Conseils

- Seul un petit pourcentage d'élèves titulaires d'un IEP auront besoin de critères modifiés de passage en classe supérieure. Si votre enfant est soumis à des critères standard modifiés de passage en classe supérieure, il aura à réaliser les objectifs annuels d'acquisition en lecture, écriture et mathématiques décrits dans son IEP ou à faire des progrès suffisants pour atteindre ces objectifs et passer en classe supérieure. Si des critères modifiés de passage en classe supérieure sont recommandés, l'IEP doit décrire les critères et la raison pour laquelle votre enfant en a besoin. Il est important de se rappeler que la modification des critères de passage en classe supérieure est temporaire et n'existe pas au lycée.

Sommaire

Partie 2 : Préoccupations des parents et autres options envisagées

La page « Sommaire » de l'IEP comprend deux composantes importantes : « Autres options envisagées » et « Préoccupations des parents ». L'équipe IEP listera tous les cadres éducatifs qui ont été envisagés et la raison de leur rejet dans la section intitulée « Autres options envisagées ». Par exemple, lors de la discussion de l'affectation, l'équipe IEP envisagera d'abord une affectation en classe d'enseignement général dans une école communautaire. Si celle-ci est rejetée, l'IEP doit indiquer le motif du rejet. La section « Préoccupations des parents » contiendra les justificatifs de toutes les préoccupations générales que vous pourriez avoir au sujet de l'éducation de votre enfant ou des services d'éducation spécialisée.

Questions à poser

- Quelles options ont été envisagées par l'équipe IEP en plus de celles que nous avons discutées dans la section **Programmes/services d'éducation spécialisée recommandés** ?
- Pourquoi ces options ont-elles été rejetées ?

Autres questions à poser :

Informations à partager

- D'autres options de services d'éducation spécialisée qui, à votre avis, pourraient convenir à votre enfant.
- Des préoccupations d'ordre général que vous auriez au sujet de l'éducation de votre enfant ou des services d'éducation spécialisée. L'équipe IEP notera vos préoccupations dans cette section.

Autres informations à partager :

Remarques

Suggestions : listez tous les autres programmes et/ou services qui ont été envisagés et les motifs de leur rejet ainsi que toutes les préoccupations que vous pourriez avoir au sujet de votre enfant.

Conseils

- Les écoles sont tenues de répondre aux besoins des élèves conformément à leur IEP. Un service ne doit pas être refusé parce qu'il n'a pas été auparavant assuré par une école. Si vous pensez que le programme que l'équipe IEP a recommandé convient à votre enfant, l'école doit fournir le programme. Si vous avez des doutes sur la capacité de l'école à fournir un programme ou à dispenser un service particulier, vous devez en discuter avec le chef d'établissement. Si après avoir parlé avec le chef d'établissement, vous avez d'autres préoccupations, vous pouvez en parler avec le coordinateur de soutien familial au Bureau du superintendant de votre district.

Questions à poser et informations à partager

Un outil permettant aux familles et aux écoles d'élaborer
un IEP centré sur l'élève - Collège



Department of
Education

Pour en savoir plus, composez le 718-935-2007
ou allez sur www.schools.nyc.gov/specialeducation